

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**FLEURISTE :
FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE
EN POTS**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 6145 03 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

FLEURISTE : FLORICULTURE ET ARBORICULTURE ORNEMENTALE EN POTS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant pour assurer l'entretien des plantes vertes et fleuries d'appartement et, les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots :

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français :

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment,
 - répondre à des questions de compréhension.

En mathématiques :

- ◆ savoir calculer :
 - maîtriser le système de numération en base 10,
 - opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division),
 - connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10,
 - prendre une fraction d'un nombre,
 - calculer un pourcentage d'un nombre,
 - calculer une règle de 3 ;
- ◆ savoir mesurer :

- pratiquer les opérations de mesures de longueur, d'aire, de volume et d'angle (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de Base (CEB)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,
en utilisant le vocabulaire technique approprié,
face à des plantes vertes et arbustes fournis,*

d'effectuer les tâches suivantes :

- ◆ caractériser les plantes vertes et arbustes en pots proposés ;
- ◆ donner les modalités d'entretien des plantes vertes et arbustes en pots en tenant compte de l'environnement ;
- ◆ organiser celles-ci en vasque ou jardinière ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier et d'éliminer les déchets.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau de qualité de l'organisation du travail,
- ◆ le niveau de précision des gestes professionnels,
- ◆ le degré de qualité du résultat final.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,
en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

4.1. Technologie : floriculture et arboriculture ornementale en pots

4.1.1. entretenir les plantes vertes et fleuries d'appartement

- ◆ de décrire et de caractériser les différents types de plantes vertes et fleuries d'appartement utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur ;
- ◆ de décrire et de caractériser, le genre, l'espèce des plantes vertes et fleuries d'appartement usuelles dans le métier ;
- ◆ d'analyser et de caractériser l'état général des plantes vertes et fleuries d'appartement ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les pictogrammes courants sur les étiquettes des plantes ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'arrosage, la lumière et la température nécessaires aux plantes d'appartement vertes et fleuries.

4.1.2. entretenir les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots

- ◆ de décrire et de caractériser le genre, l'espèce des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots, usuels dans le métier ;
- ◆ d'analyser et de caractériser l'état général des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ d'identifier et d'expliquer les pictogrammes courants sur les étiquettes des plantes ;
- ◆ d'expliquer et de justifier l'arrosage, la lumière et la température nécessaires aux plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ de reconnaître et d'identifier les différents types de plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots.

4.1.3. choisir les plantes et arbustes adéquats en tenant compte de l'environnement

- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur, de leur feuillage, de leur fleur et de la saison.

4.1.4. réaliser et décorer des compositions de plantes en vasque et en jardinière

- ◆ de déterminer et de justifier le type de support ;
- ◆ de caractériser et de justifier le type de substrat et engrais ;
- ◆ de distinguer, de caractériser et de justifier le choix des différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer les différentes étapes de réalisation de la vasque et de la jardinière ;
- ◆ de caractériser et de justifier les différents types de décorations.

4.1.5. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement

- ◆ de citer et de caractériser les principaux produits et matériaux dangereux : types, risques liés à la manipulation, procédures en cas d'urgence (limites d'intervention ...), équipement de sécurité, mesures de prévention, règles de stockage ...
- ◆ de citer et de caractériser les principaux éléments d'attention relatifs à la gestion raisonnée de l'espace de travail :

- les catégories de déchets,
- les principes du réemploi des matériaux,
- le matériel et les produits utilisés pour le nettoyage,
- le tri sélectif et l'évacuation des déchets,
- les règles d'ergonomie spécifiques à cette activité,
- les règles de manutention.

4.1.6. trier et éliminer les déchets

- ◆ de citer et de caractériser les différents types de déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'expliquer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

4.2. Travaux pratiques : floriculture et arboriculture ornementale en pots

4.2.1. entretenir les plantes vertes et fleuries d'appartement

- ◆ de sélectionner les différents types de plantes vertes et fleuries d'appartement en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage et de leur fleur en fonction du projet ;
- ◆ de respecter les pictogrammes des étiquettes ;
- ◆ d'effectuer l'arrosage en tenant compte des besoins des plantes vertes et fleuries d'appartement usuels dans le métier ;
- ◆ de soigner les plantes d'appartement vertes et fleuries en tenant compte de l'état général ;
- ◆ de placer les plantes d'appartement vertes et fleuries en tenant compte de leurs besoins de lumière et de température.

4.2.2. entretenir les plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots

- ◆ de sélectionner les différents types de plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots usuels dans le métier en fonction du projet ;
- ◆ de respecter les pictogrammes des étiquettes ;
- ◆ de soigner, en tenant compte de leur état général, des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots ;
- ◆ d'effectuer et de justifier l'arrosage et le placement des plantes et arbustes ornementaux d'extérieur en pots en tenant compte de la lumière, la température, ...

4.2.3. choisir les plantes et arbustes adéquats en tenant compte de l'environnement

- ◆ d'utiliser selon le projet les différents types de plantes en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage, de leur fleur, de la saison et de leur besoin en eau, lumière et température.

4.2.4. réaliser et décorer des compositions de plantes en vasque et en jardinière

- ◆ de sélectionner le type de support ;
- ◆ de choisir le type de substrat et engrais ;
- ◆ de sélectionner les différents types de plantes utilisées en tenant compte de leur taille, de leur volume, de la couleur de leur feuillage, de leur fleur et de la saison ;
- ◆ de réaliser les différentes étapes de confection de la vasque et de la jardinière ;

- ◆ de sélectionner et d'utiliser les différents types de décorations.

4.2.5. appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, de gestion du temps et de protection de l'environnement

- ◆ de respecter les consignes de sécurité ;
- ◆ d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ;
- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables ;
- ◆ d'utiliser les équipements de sécurité spécifiques aux produits inflammables, dangereux, toxiques ... ;
- ◆ de ranger et de nettoyer l'espace de travail après les activités ;
- ◆ d'appliquer les principes d'hygiène générale et personnelle ;
- ◆ d'appliquer les directives de l'entreprise en ce qui concerne la propreté et l'hygiène ;
- ◆ d'appliquer les règles ergonomiques lors de la manutention manuelle du matériel et des matériaux ;
- ◆ d'adopter des postures de travail ergonomiquement correctes.

4.2.6. trier et éliminer les déchets

- ◆ de sélectionner les déchets et matériaux de réemploi ;
- ◆ d'assurer le tri et l'évacuation des déchets dans le respect des réglementations en vigueur et des règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé un groupe de 20 étudiants maximum.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Fleuriste : technologie de floriculture et arboriculture ornementale en pots	CT	B	30
Fleuriste : travaux pratiques de floriculture et arboriculture ornementale en pots	PP	L	18
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60